

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 399

présenté par  
Mme de La Raudière

**ARTICLE 74**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 24.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement à visée rédactionnelle au sujet des priorités du fonds pour l'innovation.

Les termes « Par dérogation au premier alinéa du présent II, ce rapport est remis annuellement » n'ont plus lieu d'être, puisque cette thématique est désormais intégrée au rapport public devenu annuel.